



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 25/02/14

Reçu en Préfecture le : 28/02/14
CERTIFIÉ EXACT,

**Séance du lundi 24 février 2014
D-2014/161**

Aujourd'hui 24 février 2014, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

(Présidence de Monsieur Hugues MARTIN à partir de 19h10) Interruption de séance de 17h00 à 17h20

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Monsieur Hugues MARTIN, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Dominique DUCASSOU, Madame Sonia DUBOURG-LAVROFF, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Véronique FAYET, Madame Muriel PARCELIER, Monsieur Alain MOGA, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Josy REIFFERS, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Fabien ROBERT, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Charles BRON, Monsieur Jean-Charles PALAU, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Jean-Marc GAUZERE, Monsieur Charles CAZENAVE, Madame Chantal BOURRAGUE, Monsieur Alain DUPOUY, Madame Ana marie TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Mariette LABORDE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Jean-François BERTHOU, Madame Sylvie CAZES, Monsieur Nicolas BRUGERE, Monsieur Maxime SIBE, Madame Emmanuelle CUNY, Madame Chafika SAIOUD, Monsieur Yohan DAVID, Madame Sarah BROMBERG, Madame Paola PLANTIER, Mme Laetitia JARTY ROY, Monsieur Jacques RESPAUD, Monsieur Jean-Michel PEREZ, Madame Martine DIEZ, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Pierre HURMIC, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Patrick PAPADATO, Monsieur Vincent MAURIN,

Excusés :

Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Anne WALRYCK, Monsieur Joël SOLARI, Madame Nicole SAINT ORICE, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Ludovic BOUSQUET, Madame Wanda LAURENT, Madame Béatrice DESAIGUES, Madame Natalie VICTOR-RETALI

**Bibliothèque Mériadeck. Rénovation des installations
de production énergétique, de la GTC et maîtrise
des consommations électriques - Avenant au marché
2013-045. Prolongation des délais. Autorisation**

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller municipal délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibérations n° D -2013/65 du 28 janvier 2013, n° D-2013/188 du 25 mars 2013, vous avez décidé d'autoriser Monsieur le maire à signer les marché de travaux pour la rénovation des installations de production énergétique de la GTC (Gestion Technique Centralisée) et la maîtrise des consommations électriques de la Bibliothèque pour un montant total de 1 443 588,52 € HT.

Le lot n° 1 a été attribué au Groupement COFELY AXIMA/COFELY INEO pour un montant de 841 549,33 € HT et 356 543,10 € HT pour le lot n° 2 au Groupement SPIE/ACCER/SIEMENS.

Un premier avenant pour le lot n° 1 a été validé par délibération n° D-2014/62 en date du 27 janvier 2014 ramenant le montant total des travaux à 1 449 488,72 € HT.

Dans le cadre des travaux en cours, des modifications mineures doivent être apportées, aussi le marché de travaux concerné doit être modifié en conséquence :

Lot n° 2 – RENOVATION DES INSTALLATIONS DE PRODUCTION ENERGETIQUE
Marché n° 2013-045 – Groupement SPIE/ACCER/SIEMENS

- Adaptation de la régulation provisoire des CTA
- Ajustement de certaines prestations électriques liées à la GTC

	Montant en € HT
Montant initial du marché	365 464.48
Montant du présent avenant	6 620,43
Nouveau montant du marché	372 084,91

Le coût de ces ajustements porte le coût des travaux à 1 456 109,15 € HT et nécessite un délai supplémentaire de 8 semaines.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire, à signer l'avenant au marché précité, en application de l'article 20 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 020, article 2313.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 24 février 2014

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Jean-Michel GAUTE